



**Contribution d'Altitude sur la consultation publique du
projet de décision fixant pour les années 2024 et 2025
un encadrement tarifaire des accès à la boucle locale
cuivre soumis à l'obligation d'orientation vers les coûts**

Octobre 2023

Version publique

Altitude note que l’Autorité publie à l’occasion de cette nouvelle consultation publique une mise à jour du modèle BLOM, dans sa version 1.5, après la version 1.4 mise en consultation publique en juillet 2023.

Altitude regrette que la mise à jour du modèle ne prenne pas en compte les nombreuses remarques relevant les imprécisions, approximations et absences de modélisation du modèle qu’elle a émise lors de sa contribution de juillet et ce, malgré leur pertinence objective. **Altitude émet en conséquence les plus expresses réserves sur le fond même de cette nouvelle consultation publique qui ne pourra qu’aboutir à une conclusion non fondée économiquement ainsi que juridiquement.**

A cet égard, le fait que les coûts unitaires retenus par l’Autorité soient en baisse dans cette version du modèle par rapport à la version précédente, dans un contexte d’inflation généralisé, illustre bien la fragilité des fondements économiques d’un modèle non cohérent avec la réalité des coûts d’un opérateur comme Altitude...

Altitude réitère donc ses remarques émises lors de sa précédente contribution, dont la pertinence impliquerait qu’elles soient étudiées, et les complète des éléments suivants :

. Concernant le SAV, **il est surprenant de constater que la réalité des coûts en zone RIP ne soient pas pris en compte par le modèle établi par l’Autorité.** En effet, le nombre d’interventions compte tenu des décalages terrain/référentiel de l’OI liés essentiellement aux opérations de raccordement (non-respect des routes optiques, passage de commande approximatif, raccordements du voisin sur des IMB non éligibles au moment de leur raccordement par les OC, absence de contrôle des SST de rang XX par les SST OC etc... sans parler des nombreux SAV dont l’OI n’a pas connaissance) augmentera de manière exponentielle au fur et à mesure que la pénétration se développera. Ces problématiques sont par essence plus intenses dans les zones où l’habitat individuel est plus prégnant telles que les zones RIP. En effet, en ZTD ou en zone AMII, le très fort taux de collectifs rend ces sujets négligeables ou sans objet. Deux solutions sont alors possibles : soit traiter ces problématiques au fil de l’eau, engendrant des coûts d’exploitation plus élevés (et corrélativement un taux de fautes supérieur), soit engager des plans de reprise. C’est cette voie qui est, comme ne l’ignore pas l’Autorité, suivi aujourd’hui par Altitude en Essonne, avec un investissement complémentaire non prévu à l’origine à hauteur de 21M€ pour remettre en état, 10 ans seulement après le déploiement du réseau, une zone d’environ 420PM pour 170 000 prises. Cela signifie un surcoût d’environ 2€ de plus en exploitation par prise par mois une fois annualisé. Si les sous-traitants du mode majoritaire (les OC en mode STOC) continuent à ne pas respecter les réseaux, cette valeur représente donc un minorant de la hausse qui se profile à moyen terme. Ces coûts sont ici circonscrits à un périmètre identifié et permettent donc de déterminer l’ampleur des coûts d’exploitation imprévus. Ailleurs, ces opérations sont traitées au fil de l’eau sur les réseaux d’Altitude, notamment au travers des reprises de malfaçons, dont plus de 20% ne sont jamais corrigées par les OC. [...] **Ces coûts doivent donc être pris en compte par le modèle !** A défaut de prise en compte, le modèle traduit une incitation des OC à l’inefficacité dont les conséquences seront économiquement supportées par l’OI pour des dégradations dont il n’est en rien responsable et alors même que la vertu d’un modèle de cette nature devrait plutôt conduire à l’en tenir indemne.

. Concernant les déploiements, les récentes restrictions d’Orange d’utiliser ou changer les appuis avec étiquette rouge devraient être prises en compte dans le modèle. En effet, ces restrictions engendrent deux conséquences possibles :

- Soit la consignation de la ligne pour pouvoir déployer, avec un retard et des surcoûts liés à la consignation dont il convient de noter qu'elle est effectuée par ENEDIS et que le nombre de consignations simultanées sur le territoire est plafonnée. Les dernières consignations effectuées par Altitude permettent d'établir un coût par portée d'environ [...], soit un surcoût de [...]€/m !
- Soit un déploiement en souterrain, ou en aérien en créant une nouvelle artère éloignée des lignes électriques. Dans ce dernier cas, l'OI risque de se heurter aux politiques locales qui visent parfois à restreindre la multiplication des appuis sur leur territoire. Ce nouveau génie civil sera également source de coûts de RODP supplémentaire.

. Concernant les taux de progrès technique, il est surprenant de constater que l'Autorité ne prend pas en compte ni l'inflation, ni la hausse de la fiscalité environnementale à venir¹, ni les tensions d'approvisionnement :

- La première devrait rendre négatifs les taux de progrès technique à forte part de main d'œuvre. Ce phénomène est visible depuis de longues années et reconnu par l'Arcep pour le GC notamment, où l'Autorité indique un taux de progrès technique négatif. Partant, d'autres prestations devraient être concernées. Pour ne prendre qu'un exemple, les épissures ont un taux de progrès technique de 0.8%, alors qu'il s'agit d'un travail manuel exclusivement (hors achat de la soudeuse, dont le coût est négligeable devant le salaire du technicien). Sauf à prévoir une ubérisation totale de la profession, ou à considérer que les techniciens n'étaient pas efficaces dans leur travail alors même qu'ils ne réaliseront jamais autant d'épissures qu'aujourd'hui en phase de déploiement, on voit mal comment ces opérations pourraient gagner en efficacité de coûts au fil du temps.
- La deuxième devrait emporter une hausse des coûts des matières premières, et donc réduire toute valeur positive des taux de progrès technique. En effet, l'Europe ne dispose pas sur son sol des matières premières nécessaires à la production des éléments de base d'un réseau fibre. L'Europe est par ailleurs globalement vertueuse en termes d'intensité carbone de sa production électrique. Nous devrions voir, pour des raisons fiscales, une hausse de coûts à la fois pour le matériel en lui-même mais également pour son transport.
- La troisième trouve un exemple au travers de la reconstruction de GC aérien. Lors de l'interdiction de déploiement des poteaux bois, on avait vu une pénurie ou une flambée des prix, des poteaux métal et composite. Orange est en train d'étendre progressivement la fin des poteaux métal pour n'utiliser à l'avenir que des poteaux composites. Altitude craint que les mêmes causes n'engendrent les mêmes effets, soit des retards notamment par nature générateurs de coûts, dont l'hypothèse n'est pas appréhendée dans le modèle envisagé.

. Concernant les durées de vie indiquées, Altitude en comprend qu'il ne devrait pas y avoir de plan de reprise. C'est pourtant exactement l'inverse qui se produit illustrant très concrètement que ces durées de vies sont, pour le moment, très surestimées. L'Autorité avait même mené un audit des réseaux², où elle constatait elle-même l'état de des PM et des PBO, dont 50% étaient déjà dégradés (avec entre 11% et 44% des PM et PBO dégradés de manière critique, après quelques années seulement). **Altitude demande expressément que l'Arcep tire elle-même les conséquences de ses propres analyses et les traduisent dans ce modèle.** Altitude rappelle à cet égard les conclusions de l'étude, et donc les propos de l'Autorité à l'égard des OI : « Pour permettre d'améliorer l'état des câblages de ces PM, il apparaît ainsi nécessaire que des opérations de dépose des cordons inactifs voire des opérations de remise en

¹ <https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/la-taxe-carbone-aux-frontieres-de-l-europe-entre-en-vigueur-ce-1er-octobre-978254.html>

² https://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/rapport-audit-PM-PBO_dec2022.pdf

état des câblages soient réalisées. [...] A l'instar des campagnes de remises en état des PM, il apparaît nécessaire que les opérateurs d'infrastructures s'attachent à remettre en bon état les PBO dégradés, notamment s'agissant de la fixation des boîtiers et des câbles de raccordement, de l'étiquetage ainsi que de l'étanchéité des PBO situés en chambre. » L'Arcep ne dit d'ailleurs pas autre chose dans le cadre de l'atelier A2, où elle invite régulièrement les OI à reprendre les PM remontés par les OC via une liste des 5000 PM les plus dégradés de France.

Ainsi, et compte tenu des éléments déjà apportés à la connaissance de l'Autorité et ci-dessus, **Altitude émet les plus expresses réserves quant à l'adoption du modèle BLOM dans sa version 1.5, qui sous-estime gravement les coûts de déploiement et d'exploitation des réseaux FttH subis par un opérateur d'infrastructures tel qu'Altitude.** Ce faisant, le modèle de coûts envisagé ne prend pas en compte les différences d'économies d'échelle et d'envergure entre l'Opérateur historique, détenteur par héritage monopolistique d'infrastructures de service universel, et un opérateur d'infrastructures comme Altitude qui intervient de surcroît en zone RIP et dont les coûts sont nécessairement structurellement plus élevés. Une modélisation uniforme des coûts à partir des coûts de l'opérateur historique, en ce qu'elle méconnaît la réalité des coûts d'Altitude porte en germe une discrimination non fondée en droit. Compte tenu des conséquences qui s'en inféreront, Altitude demande à l'Autorité de corriger ce biais méthodologique mis en perspective par l'intégralité de ses remarques contenues dans ce présent document et sa précédente réponse.